## **COMITÉ SOCIAL d'ADMINISTRATION**

**JEUDI 28 NOVEMBRE 2024** 

## Versement d'un complément indemnitaire annuel sur les traitements de décembre 2024 aux

- Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
- Titulaires, stagiaires et contractuels

## Modalités de versement :

Prise en compte de la situation des agents sur toute l'année 2024 avec proratisation selon

- Modalités de service
- Positions interruptives en cours d'année
- Promotions (le CIA est calculé en prenant en compte les durées de présence dans les catégories successives)
- Date de prise de fonction (ex : lauréats de concours, recrutement en cours d'année)

## Montants forfaitaires (pour un agent ayant exercé à temps complet sur l'intégralité de l'année) Les personnels contractuels perçoivent le CIA correspondant aux fonctions exercées.

Catégorie	Fonctions	Forfait CIA 2023	Forfait CIA 2024	Progression en €	Progression en %
Catégorie A  AAE IGR IGE ASI	Rectorat – chef de division DSDEN – chef de service mutualisé EPLE – agent comptable	770 €	825€	55 €	+7,14%
	Rectorat – adjt chef de division, service interaca DSDEN : chef de division EPLE : SG cat 4 ou 5	660 €	705€	45€	+6,82%
	Autres fonctions	550 €	590 €	40 €	+7,27%
Catégorie B SAENES Technicien	Services – chefs de service, chefs de cabinet EPLE – SG EPLE, fondé de pouvoir, resp. cuisine centrale, service mutualisé	550 €	590 €	40 €	+7,27%
	Autres fonctions	440 €	470 €	30 €	+6,82%
Catégorie C  ADJAENES ATRF		385 €	415€	30 €	+7,79%
Personnels médico- sociaux	CT Recteur	770 €	825 €	55 €	+7,14%
	CT DASEN	660 €	705€	45 €	+6,82%
	Autres fonctions	550 €	590 €	40 €	+7,27%